

Etre sure de pouvoir divorcer!

Par ELOMBO, le 27/11/2011 à 19:46

Bonjour,

Mariée depuis 5 ans, et maman d'une petite fille de 4 ans, mon mari et moi faisons chambre à part depuis déja au moins 2 ans. Au jour d'aujourd'hui, je ne l'aime plus, et désire divorcer, ce d'autant plus que l'on ne s'entend plus.

Nous vivons en location, chacun dans sa pièce sans aucun échange, hormis quelques SMS concernant notre fille. Le soucis c'est qu'il ne veut pas divorcer, il m'a expliqué qu'il ne levera pas le petit doigt dans ce sens, alors qu'il vit déja comme un célibataire sortant tous les week ends.

J'ai fait une demande d'aide juridictionnelle depuis maintenant 2 mois, la réponse tarde à venir, et je trouve pesant cette situation. Je ne peux pas quitter le domicile, et lui refuse de chercher un logement.

Je me demande si je devrais vivre toute ma vie ainsi, ou si j'avais des chances de pouvoir divorcer et ce en combien de temps. Je précise que concernant notre fille, je suis pour la garde partagée.

Merci de votre réponse!

Par corimaa, le 27/11/2011 à 21:54

Dès que vous aurez la reponse pour l'aide juridictionnelle, vous prenez un avocat et entamez une procedure de divorce

Le juge pourra ordonner au père de quitter le logement familial en attendant la prononciation du divorce

Vous ne pouvez vraiment pas faire une demande de logement social?

Par cocotte1003, le 28/11/2011 à 05:02

Bonjour, faites vous attibuer le logement familiale car dans votre bail il y a certainement une clause de solidarité entre vous qui vous rend tous deux responsable du paiement du loyer et cela pendant une période triénale, cordialement

Par **ELOMBO**, le **28/11/2011** à **09:39**

Merci pour vos réponses, concernant la demande d'aide sociale, je m'étais déja renseignée auprès d'une assistante sociale, elle m'avait conseillé d'attendre d'avoir la réponse de l'aide juridictionnelle, pour prouver que j'entame bien une démarche de divorce, afin de constituer un dossier de demande de logement.

Plus qu'à attendre cette aide!

Apparemment il connait parfaitement la procédure de divorce quand l'un des deux refuse, et sait que cela peut etre plus long, puisqu'il faut que l'on soit séparé depuis plus de deux ans. Ce qui explique pourquoi il ne veut pas partir, alors qu'il en a les moyens.

Dans le cas où, il refuserait de partir en dépit d'une décision de justice, que se passerait il alors?

Je voudrais bien partir, mais pour l'instant je ne peux pas, et puis, il y a notre fille, c'est assez compliqué.

Par cocotte1003, le 28/11/2011 à 16:49

Bonjour, pour le moment il vaut mieux rester au domicile familial, vous aurez plus de chance de vous le voir attribuer. rien ne vous empeche de faire une demande de logement social pour l'avenir car le temps d'attente st long voir meme tres long dans certains secteurs. Si votre mari ne souhaite pas divorcer, pas de problème autre u le temps. Dès la premiere audience, le juge vous autorisera à vivre et à partir de cette date 2 ans sont nécessaires pour que le divorce soit prononcé quelque soit l'avis de monsieur. le juge attribuera I domicile conjugal t l'autre devra partir de son plein grès ou par la "force" c'est à dire en faisant appelle à la gendarmerie. Prenez rendez-vous avec un avocat. cordialement